

## **Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH)**

### **L'INSPQ recherche des médecins évaluateurs pour soutenir l'évaluation des risques chez des soignants infectés**

---

#### **CONTEXTE**

Le Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH) de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est destiné aux personnes qui :

- Vivent avec une infection transmissible par le sang, soit le virus de l'hépatite B (VHB), de l'hépatite C (VHC) ou le virus de l'immunodéficience humaine (VIH),

#### **ET**

- Accomplissent des actes à risque de transmission dans le cadre de leur pratique professionnelle en santé ou de leur formation,

#### **OU**

- Portent assistance aux collègues qui accomplissent des actes propices à la transmission, et pourraient alors être à la source d'un risque de transmission d'une de ces infections hématogènes.

Ce service provincial, coordonné par l'INSPQ, permet aux soignants et soignantes et aux étudiants et étudiantes d'obtenir une évaluation du risque de transmission de leur infection à des patients dans le cadre de leur pratique ou de leur stage.

#### **COMITÉ D'ÉVALUATION**

Une fois qu'une personne s'est déclarée porteuse d'une infection hématogène, le SERTIH organise rapidement un comité d'évaluation pour statuer sur le risque de transmission à des patients dans le cadre de sa pratique.

La démarche utilisée par les comités d'évaluation est basée sur la littérature scientifique, les consensus de différentes instances gouvernementales et les recommandations antérieures relatives à des dossiers similaires. Elles portent plus spécifiquement sur les actes à risque de transmission dans la pratique du soignant ou de la soignante, et les seuils de restriction à la pratique.

Le SERTIH est un service confidentiel. L'évaluation du risque réalisée par le comité d'évaluation est effectuée de façon non nominale et ne permet en aucun cas d'identifier le soignant ou la soignante.

Le comité d'évaluation est formé des professionnels du SERTIH (médecin responsable du service et conseillère scientifique), d'un médecin spécialiste en microbiologie médicale et infectiologie ainsi qu'un médecin (omnipraticien ou spécialiste) détenant une formation et une expertise en médecine préventive. Au besoin, le comité peut inviter un professionnel de la santé expert issu du même champ de pratique que celui de la personne évaluée.

L'INSPQ évalue en moyenne 2 à 3 soignants par année, un comité représente environ 3h de travail. Les disponibilités des membres seront recueillies par l'équipe du SERTIH avant chaque évaluation.

## Service d'évaluation des risques de transmission d'infections hématogènes (SERTIH)

### L'INSPQ recherche des médecins évaluateurs pour soutenir l'évaluation des risques chez des soignants infectés

---

#### MANDAT GÉNÉRAL DU MÉDECIN ÉVALUATEUR

En tant que médecin évaluateur, vous aurez à :

- Prendre connaissance des documents préparatoires au comité (description de cas, lettre de recommandation provisoire au besoin, recommandations générales du SERTIH en lien avec l'infection concernée);
- Participer à la rencontre du comité d'évaluation, principalement par mode virtuel;
- Faire l'évaluation du risque infectieux spécifique à la pratique de la personne évaluée :
  - Formuler des recommandations quant aux enjeux de santé publique spécifiques à la pratique antérieure ou future du soignant évalué;
  - Participer à la formulation des recommandations spécifiques sur les moyens à prendre pour réduire les risques de transmission de l'infection hématogène;
  - Participer à la formulation des recommandations portant sur sa pratique et, s'il y a lieu, des recommandations d'ordre clinique ayant pour objet le suivi médical lié à l'infection;
  - Participer à la formulation des recommandations sur les modalités nécessaires au suivi du soignant dans le cadre du SERTIH.
- Se positionner sur l'association potentielle du dossier à une menace à la santé de la population et sur la pertinence de signaler la situation aux autorités régionales de santé publique pour une possible enquête rétrospective;
- Valider le rapport final pour ce soignant, rédigé par l'INSPQ.

#### RÉMUNÉRATION

Les protocoles de rémunération des médecins ne couvrent pas les évaluations comme proposées par le SERTIH. Sous couvert d'un contrat de gré à gré signé avec l'INSPQ, un taux horaire de 180 \$/heure<sup>1</sup> est proposé.

Pour toute question complémentaire, contacter Annick Trudelle, conseillère scientifique du SERTIH : [annick.trudelle@inspq.qc.ca](mailto:annick.trudelle@inspq.qc.ca) ou Dr Richard Côté : [richard.cote@inspq.qc.ca](mailto:richard.cote@inspq.qc.ca).

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur candidature à l'attention de Patricia Hudson : [patricia@hudson@inspq.qc.ca](mailto:patricia@hudson@inspq.qc.ca).

---

<sup>1</sup> Taux en vigueur en novembre 2021